

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Méditerranée
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France
5, rue des Trésoriers de France
34000 Montpellier
09 63 57 44 06
occitaniemed@fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [in](#)



MAIRIE DE BRISSAC

3 place de la Mairie
34190 Brissac
04 67 73 71 56
mairie.brissac@wanadoo.fr
<https://brissac34.fr/>



LES AMIS DE NOTRE-DAME DU SUC

Le Suc
34190 Brissac
04 67 73 33 04 / 06 07 62 46 16
<http://nddusuc.free.fr/>



► Nos partenaires



► **Je donne !**

Pour la restauration de

La Basilique Notre-Dame du SUC

34190 BRISSAC

Collecte patrimoine religieux
75%
de réduction d'impôt

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © commune BRISSAC - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez nous en participant aux travaux !

◆◆ LE PROJET

La toiture d'origine (1875) en tuiles romaines est aujourd'hui fortement dégradée, ainsi que les solins qui ne sont plus étanches. Chaque pluie et surtout les épisodes cévenols, si violents sur la Séranne, entraînent des infiltrations qui dégradent la charpente et les peintures intérieures de l'édifice. Ces détériorations s'accroissent depuis 2022 et laissent de plus en plus de traces visibles à l'intérieur de la basilique. La décision d'entreprendre la réfection de toute la toiture a pour but de sauver l'édifice.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

A 50km de Montpellier, la basilique de ND du SUC est accrochée au massif de la Séranne, à 325m dominant la vallée de l'Hérault. Ce sanctuaire est un lieu de culte et de pèlerinage très fréquenté depuis de nombreux siècles. La première mention en est faite dans le Cartulaire de Maguelone pour un acte datant du 10 novembre 1271. La dévotion mariale trouve ici son origine dans la découverte d'une statue lumineuse par un bouvier au VIII^e siècle. Intrigué par l'attitude de son boeuf agenouillé devant un dolmen, il découvrit la statue qu'il s'empressa d'apporter aux moines bénédictins de Brissac. Après bien des vicissitudes, ils décidèrent de construire une chapelle à

l'endroit même de la découverte de la statue. L'édifice actuel de style néo-byzantin a été inauguré en 1875 et érigé en basilique mineure en 1954. Elle est ouverte au public tous les dimanches après-midi et lors des journées d'accueil de pèlerins ou de groupes toute l'année.

◆◆ LA MOBILISATION

Soutenue par l'association "Les Amis de ND du SUC", ce projet de restauration s'inscrit dans une démarche de revitalisation du site et du sanctuaire pour inciter plus de fréquentation à Brissac. Plusieurs pèlerinages et groupes se succèdent au SUC de mars à décembre, ils utilisent le site pour des moments de détente, ils peuvent bénéficier d'une salle et prochainement de logements. De nombreux événements sont organisés par l'association pour récolter des fonds en vue de l'entretien et de la préservation du site.

Nous comptons sur votre générosité pour poursuivre ces efforts.

Montant des travaux	190 000€ HT
Objectif de collecte	30 000€
Début des travaux	1er semestre 2025



Crédit photos © BRISSAC

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La Basilique Notre-Dame du SUC

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101089

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Méditerranée, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
La Basilique Notre-Dame du SUC

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre